

Sucre : le Burundi va demander à l'EAC une autorisation d'importation

@rib News, 17/11/2011 â€“ Source XinhuaLe gouvernement burundais envisage de demander à la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) l'autorisation d'importer du sucre complémentaire à celui qui est produit localement pour faire face à la demande sans cesse croissante, a déclaré mercredi la ministre burundais du Commerce, Victoire Ndikumana, à l'Assemblée Nationale en répondant aux questions orales des députés sur la rareté de cette denrée. « Nous sommes en train d'analyser les possibilités de demander au niveau de la Communauté Est Africaine une autorisation pour importer du sucre complémentaire pour pouvoir bénéficier d'un tarif réduit, étant donné que si l'on en importe sans autorisation l'importateur paierait 100% au titre des droits de douane, ce qui rendrait le prix du sucre plus élevé. Les études sont en cours pour nous fixer les quantités à importer », a expliqué aux députés M. Ndikumana.

Le sucre est devenu au Burundi depuis un bon bout de temps une denrée d'une rareté extrême alors qu'au niveau de la Société Sucrière du Mosso, l'on ne cesse de dire que la production a été normale au cours de cette campagne. Il se pose un problème de distribution et de spéculation de cette denrée si bien qu'1 kg de sucre qui est officiellement de 1.500 Fbu (un peu plus d'un dollar) s'achète aujourd'hui jusqu'à 2.500 Fbu (plus de 1,5 dollars). Le Burundi est membre de l'EAC depuis 2007 et reste soumis au protocole de l'union douanière auquel il a adhéré en 2009.